

Sessions Pass'sport de l'eau organisées par les clubs

Le règlement FFN et CIF laissant la possibilité aux clubs d'organiser directement des sessions de Pass'sport de l'eau, le CD78 laisse la possibilité aux clubs d'organiser à la place ou en complément des journées prévues dans le circuit ENF des sessions de Pass'sport de l'eau. Cependant, pour éviter toute dérive, ces sessions sont soumises à un règlement très strict.

Le non-respect des règles de l'ENF peut entraîner le retrait du label ENF au club organisateur.

Le non-respect de ce règlement ci-dessous peut entraîner l'invalidation de la session.

Rappel du règlement :

- En organisant une session, le président du club demandeur s'engage à respecter scrupuleusement le règlement fédéral des sessions pass'sport de l'eau.

En cas de manquement grave constaté, le CD78 signalera au CIF et demandera le retrait de l'agrément ENF du club (et donc en conséquence le retrait des éventuels labels du club).

- L'ensemble des demandes d'organisation devront parvenir au CD78 et à la commission ENF avant le lundi 10 octobre 2016.
- Lors de chaque session, deux évaluateurs ENF2 licenciés dans deux clubs différents devront être présents.
- Un représentant CD78 nommé par la commission ENF sera garant du respect des règlements fédéraux

Le CD78 publiera mi-octobre la liste des sessions autorisées (si possible) avec le nom du représentant CD78.

- Les avenir peuvent présenter au maximum deux épreuves lors des sessions organisées avant le mois de mars. Il n'y a pas de nombre maximal d'épreuves présentées pour les autres catégories et les sessions après mars.
- Les sessions ne seront valables que si deux évaluateurs ENF2 de 2 clubs différents sont présents ainsi que des nageurs de deux clubs différents.
- Le club organisateur doit transmettre à la commission ENF 5 jours avant la session la liste des participants correctement orthographiée pour vérification qu'ils sont licenciés et titulaire du Sauv'nage.
- Les résultats de la session devront être transmis sous format informatique à la commission ENF dans les trois jours qui suivent la session.

Les fiches d'évaluation correctement remplies seront transmises au CD78 dans la semaine qui suit la session